

Licence logicielle pour Coronasense (firmware)

1. Généralités. DKPROD (« CS ») vous concède une licence sur, et en aucun cas ne vous vend, le logiciel, la documentation et les polices de caractères accompagnant la présente licence, qu'ils soient sur DVD, téléchargés depuis Internet, sur mémoire morte (ROM) ou sur tout autre support (collectivement, le "Logiciel"), uniquement en vue d'une utilisation conforme aux termes de cet accord. CS se réserve la totalité des droits qui ne vous sont pas expressément conférés. Les licences accordées ici se limitent aux droits de propriété intellectuelle de CS et de ses concédants de licence sur le Logiciel et ne comprennent aucun autre brevet ni droit de propriété intellectuelle. Vous êtes propriétaire du support sur lequel le Logiciel est enregistré, mais CS et/ou les concédants de CS restent propriétaires du Logiciel. Les droits accordés par les termes de cette licence s'appliquent à toutes les mises à jour de logiciel servant à remplacer et/ou compléter le Logiciel original, à moins que ces mises à jour ne comprennent une licence distincte.

Le titre et les droits de propriété intellectuelle associés aux contenus affichés dans le Logiciel ou rendus accessibles via ce dernier sont la propriété de leur détenteur. Ces contenus sont susceptibles d'être protégés par des copyrights ou autres traités sur la propriété intellectuelle et peuvent être soumis à des conditions d'utilisation énoncées par la tierce partie les fournissant. La présente licence ne vous confère aucun droit d'utilisation pour ces contenus.

2. Utilisations permises de la licence et restrictions. La présente licence vous autorise à installer et utiliser un seul exemplaire du Logiciel sur un seul ordinateur à la fois. Vous ne pouvez réaliser qu'une seule copie du Logiciel en langage machine aux fins exclusives de sauvegarde, à condition que cette copie de sauvegarde reproduise impérativement les informations relatives aux droits d'auteur ou autres droits de propriété figurant sur l'original. Sauf et exclusivement dans les limites permises par la présente licence ou la législation en vigueur, vous ne pouvez copier, décompiler, procéder à l'ingénierie inverse, démonter, modifier ni créer des produits dérivés du Logiciel ou de toute partie de ce dernier.

3. Transfert. Vous ne pouvez louer, louer en crédit bail, prêter ni concéder des licences du Logiciel. Tous les composants du Logiciel sont fournis conjointement et ne peuvent être isolés pour être distribués comme application autonome.

4. Terme de la licence. Cette licence est d'application jusqu'à son terme. Vos droits découlant de cette licence prendront automatiquement fin sans notification de la part de CS si vous ne vous conformez pas à l'une quelconque de ses dispositions. Dès l'expiration de cette licence, vous serez tenu de cesser toute utilisation du Logiciel et de détruire tous les exemplaires, complets ou partiels, dudit Logiciel.

5. Garantie limitée des supports. CS garantit les supports sur lesquels le Logiciel est enregistré contre tout vice de matériau et de main d'oeuvre dans le cadre d'une utilisation normale, pendant une période de un an à compter de la date d'achat initiale du produit. Votre seul recours, en vertu du présent article, se limite, et ceci à la discrétion de CS, soit au remboursement du prix du produit contenant le Logiciel, soit au remplacement du Logiciel, lorsqu'il est restitué à CS ou à un représentant autorisé de CS avec une copie de la facture.

6. Exclusion de garanties. Vous reconnaissez et admettez expressément que l'utilisation du logiciel est à vos risques et périls et que la totalité du risque relatif à la qualité, aux performances, à l'exactitude et au maniement satisfaisants repose sur vous. A l'exception de la garantie limitée des supports stipulée ci-dessus et dans les limites maximales autorisées par la législation en vigueur, le logiciel est fourni "tel quel" avec tous ses défauts et sans aucune garantie d'aucune sorte. CS et les concédants de CS (désignés collectivement par l'expression " CS " aux fins des dispositions des paragraphes 6 et 7) excluent par la présente licence la totalité des garanties et conditions, explicites, tacites ou légales, y compris de façon non limitative les garanties et/ou conditions implicites de qualité marchande, de qualité satisfaisante, d'adéquation à un objectif particulier, d'exactitude, de sérénité d'utilisation et de non empiètement sur les droits de tierces parties, le tout à l'égard du logiciel. CS ne garantit nullement l'absence de perturbations lors de votre utilisation du logiciel, que les fonctions contenues dans le logiciel correspondront à vos besoins, que le fonctionnement du logiciel sera ininterrompu ou exempt d'erreur, ou que tout défaut du logiciel sera corrigé. Aucune information ni aucun conseil communiqués verbalement ou par écrit par CS ou par l'un de ses représentants autorisés ne pourra constituer une garantie. Si le logiciel s'avérait défectueux, vous assumeriez seul le coût total de toute révision, réparation ou rectification nécessaires.

7. Limitation de responsabilité. dans la mesure où la législation ne l'interdit pas, en aucun cas CS ne sera responsable de dommage corporel ni de quelconque dommage accidentel, spécial, indirect ou accessoire, y compris de façon non limitative, les dommages dus aux pertes de bénéfices, pertes de données, interruption des activités ou tout autre dommage commercial ou perte commerciale résultant de ou relatifs à votre utilisation ou votre inaptitude à utiliser le logiciel, quelle qu'en soit la cause, sans tenir compte de la théorie de la responsabilité (que ce soit pour rupture de contrat, en responsabilité civile, ou autre) et même si CS a été informé de la possibilité de tels dommages. La responsabilité totale de CS envers vous au titre de tout dommage (en dehors de ce que la législation pourrait exiger dans les cas impliquant une blessure) n'excédera en aucun cas la somme de cent francs suisses (100 CHF). Les limitations susdites s'appliqueront même si le recours indiqué ci-dessus fait défaut à sa vocation essentielle.

8. Loi applicable et divisibilité du contrat. Cette licence sera régie et interprétée en conformité avec la législation suisse. Si pour une raison quelconque un tribunal ayant juridiction juge qu'une disposition de la présente licence est inapplicable, en totalité ou en partie, les autres dispositions de la présente licence resteront entièrement applicables.

Licence pour logiciel Coronasense PRO (service cloud)

1. Objet du contrat

Le présent «Contrat» définit les rapports contractuels entre le client (ci-après «Client») et DKPROD (ci-après «CS»). Ce Contrat est relatif à la mise à disposition par CS, sous forme de service (ci-après le «Service Cloud») hébergé par le biais du réseau Internet de logiciels Coronasense (ci-après «Logiciels»), contre le versement d'une mensualité facturée trimestriellement ou selon accord avec le Client. Le Service comprend l'hébergement, la mise à disposition des Logiciels, leur installation chez l'hébergeur, la maintenance des Logiciels par l'installation régulière des mises à jour, la sauvegarde régulière des données du Client et l'assistance téléphonique (dont l'étendue et les limitations sont définies au point 8).

2. Applicabilité, entrée en vigueur du Contrat

Le Client reconnaît avoir pris connaissance du présent Contrat, et en accepter les conditions dans leur intégralité, dès lors qu'il passe commande et que cette commande est acceptée par CS. Le Contrat est réputé conclu et entre en vigueur dès lors que le Service Cloud est mis en ligne et que les code d'accès (voir point 5) ont été transmis au Client.

3. Durée, reconduction et résiliation du Contrat

Le Contrat est conclu pour une durée initiale de douze mois dès son entrée en vigueur. Il est ensuite renouvelé tacitement pour la même durée, d'année en année. Il peut être dédit par courrier recommandé par l'une ou l'autre des parties au minimum trois mois avant la prochaine échéance.

4. Installation logicielle chez le Client

L'installation, sur les postes de travail du Client, du composant logiciel nécessaire à l'accès et à l'exécution du Service Cloud peut être effectuée par le Client lui-même. Si le Client demande à CS de se charger de cette installation, elle sera facturée par CS au tarif horaire en vigueur.

5. Codes d'accès

CS envoie les codes d'accès initiaux par e-mail. Ces codes d'accès permettent la connexion des postes de travail du Client à l'hébergeur.

6. Disponibilité du Service Cloud

Le Service Cloud est disponible en permanence, sauf en cas de force majeure ou de panne non imputable à CS ou lors d'opérations de maintenance (installation des mises à jour ou problèmes imputables à l'hébergeur par exemple).

7. Mises à jour des Logiciels

CS se charge de l'installation des versions de mises à jour des Logiciels. L'installation des mises à jour est effectuée autant que possible en dehors des horaires de travail usuels en Suisse.

8. Assistance

CS met à la disposition du Client un service d'assistance téléphonique. Les questions peuvent également être envoyées par e-mail. Une réponse sera donnée dans les meilleurs délais. CS ne garantit pas un accès immédiat ni une disponibilité permanente du service d'assistance, mais fait tout son possible pour l'assurer dans les meilleures conditions.

Le service d'assistance est destiné à résoudre des problèmes relatifs à l'utilisation courante des Logiciels, lorsque la documentation qui les accompagne n'est pas suffisamment explicite ou lorsqu'un message d'erreur est rencontré. Le service donne des indications quant à la manière de traiter le problème mais n'effectue pas à sa place le travail qui incombe au Client. Le cas échéant, le Client sera prié de se reporter à la documentation. Le service d'assistance ne remplace pas la formation. Lorsque le service demandé par le Client sort du cadre de l'assistance gratuite, l'intervention fera l'objet d'une facturation. Le Client en sera avisé au préalable et une estimation du coût lui sera transmise.

9. Hébergeur

La mise à disposition du Service Cloud est effectuée par l'intermédiaire d'un hébergeur, qui est une société tierce choisie par CS et que le Client accepte sans restriction, en tant que telle. CS fournit au Client sur simple demande une documentation détaillée sur les prestations offertes par l'hébergeur et le niveau de sécurité offert. CS se réserve le droit de changer d'hébergeur en tout temps sans que les prestations offertes n'en soient péjorées.

10. Montant de la mensualité

Le coût du Service Cloud est fixé au moment où la commande du Client est acceptée par CS. CS se réserve le droit de modifier le coût du Service Cloud à tout moment.

11. Modification du contrat

CS s'engage à avertir le Client de toute modification de prix ou d'hébergeur par écrit. Le Client dispose d'un délai de trente jours pour refuser cette proposition de modification du Contrat. En cas de refus des nouvelles conditions CS pourra dédire le contrat moyennant un préavis de six mois pour la fin du mois. En cas de non-réponse dans les trente jours par le Client, la proposition sera considérée comme acceptée. Les modifications demandées par le Client, en particulier le nombre maximum d'accès simultanés aux Logiciels ou concernant les Logiciels faisant l'objet du Service Cloud entraîneront une adaptation en conséquence du montant de la mensualité.

12. Propriété des données

Les données introduites par le Client restent son entière propriété. En cas d'interruption normale du contrat, et sur demande écrite du Client dans le délai de trois mois après la fin du Contrat, CS remettra au Client ses données ne permettant que la consultation.

13. Protection et sécurité des données

Toutes les données concernant le Client recueillies par CS dans le cadre des relations commerciales usuelles, ou auxquelles les collaborateurs de CS peuvent avoir accès à l'occasion de l'exécution d'une prestation de service, sont traitées de manière confidentielle. Aucune information n'est transmise à des tiers, sauf avec l'autorisation expresse du Client. CS respecte les dispositions de la Loi sur la Protection des Données (RS 235.1).

14. Garantie, limitation de responsabilité

Il appartient au Client de vérifier le fonctionnement des Logiciels et de s'assurer qu'ils ne présentent pas de défaut, d'incompatibilités ou d'insuffisance rédhibitoires, et qu'ils satisfont ses besoins. Dans ce but, CS met préalablement et gratuitement à la disposition du Client des versions locales des Logiciels, avec des données de démonstration. Dès lors que le Contrat est réputé conclu, les mensualités déjà facturées ne sauraient être annulées ou remboursées par CS. En aucun cas, CS se pourra être tenu pour responsable d'un dommage quelconque résultant de l'exploitation des Logiciels. Les interventions techniques, y compris la correction ou la modification de paramétrage ou données, ne sont pas soumises à l'obligation de résultat. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude des modifications apportées lors des interventions, le Client étant seul responsable de ses données. Aucune prétention de dédommagement ne peut être exigée suite à une intervention d'un collaborateur de CS. En aucun cas, CS ne pourra être tenue pour responsable d'une perte ou d'une corruption des données gérées par le Client. CS n'est pas responsable des données saisies par le Client. CS n'assume aucune responsabilité en cas de traitement par le Client de données non conformes aux lois.

18. Droit applicable, for juridique

Les conditions du présent Contrat sont soumises à l'application du droit suisse. Tout litige découlant de leur interprétation ou de leur application sera soumis aux tribunaux compétents du for de Martigny. Si, pour une raison quelconque, un tribunal ayant juridiction invalide, entièrement ou partiellement, une des dispositions du présent Contrat, les autres dispositions restent applicables.

Licence Coronasense (matériel)

Les spécifications et informations techniques sont dispensées par CS à titre indicatif seulement. CS ne peut pas être tenu comme responsable d'erreurs ou de manquements ni à leurs conséquences quelles qu'elles soient. Les informations et résultats mesurés par l'appareil sont établis à titre indicatif et doivent être utilisés comme une aide à la décision uniquement. Les conséquences telles qu'elles soient de ces décisions ne sont aucunement sous la responsabilité de CS.